

Rapport sur la politique publique cantonale en faveur des personnes âgées en perte d'autonomie

**1^{er} colloque du réseau de soins
9 novembre 2012**



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

PORT TENEBRAS LUX

Département des affaires régionales, de l'économie et de la santé

9 novembre 2012 - Page 1

Sommaire

1. Objectifs du Conseil d'Etat
2. Contexte genevois
3. Enjeux
4. Priorités
5. Axes stratégiques
6. Conclusion

Objectifs du Conseil d'Etat

Proposer un cadre, pour les prochaines années, permettant de :

- répondre au souhait des personnes âgées de vivre le plus longtemps possible à domicile
- garantir la qualité et l'équité d'accès aux prestations
 - dans la durée
 - pour un coût socialement acceptable
- préparer les choix budgétaires à venir

Le Conseil d'Etat entend prioritairement

Poursuivre le développement de la politique de maintien à domicile autour de 5 axes stratégiques complémentaires :

1. La prévention et la promotion de la santé
2. Le maintien à domicile dans les meilleures conditions possibles
3. Le placement en EMS lorsque vivre à domicile n'est plus adéquat
4. L'autodétermination et la dignité en fin de vie (soins palliatifs)
5. La continuité des prises en charge

Contexte genevois

- 21'400 personnes âgées de 80 ans et plus
- 86 % vivent à domicile - 14% résident dans un EMS
- 27% ont recours à l'aide et aux soins à domicile

- 20 ans de politique orientée sur le développement du maintien à domicile
- De 1999 à 2011, le nombre d'heures de soins à domicile a plus que doublé
- Le taux de lits EMS par habitant est un des plus bas (50 lits pour 1'000 habitants – moyenne suisse 70 lits)

Enjeux

Demain → forte augmentation démographique

D'ici 2040, à Genève :

- 1 personne sur 5 aura plus de 65 ans
- le nombre des plus de 80 ans va doubler :
atteignant plus de 40'000 personnes
- forte croissance des maladies chroniques et dégénératives
- augmentation du poids du financement public de la prise en charge des aînés

Enjeux

Risque d'explosion des coûts de la politique publique en faveur des personnes âgées en perte d'autonomie

- **2012 : près de 630 millions de francs**
 - 311 millions pour le maintien à domicile
 - 315 millions pour l'hébergement en EMS (3'739 lits)
- **2040 : 1,4 milliard de francs**

une augmentation de **117%** dans l'hypothèse d'une adaptation linéaire de l'offre actuelle de prestations à l'évolution démographique

Priorités

Le CE entend poursuivre le développement des prestations à domicile et la recherche de gains d'efficience

1. Rationaliser et non rationner
2. Construire des immeubles avec encadrement (IEPA) permet d'infléchir la progression des coûts
3. Fixer le bon rapport entre coût et efficacité des prestations selon l'intensité du besoin en soins
4. Optimiser la collaboration entre prestataires afin de rendre le parcours du patient plus fluide

Priorités - 5 axes stratégiques complémentaires

1. Prévenir pour vieillir en santé
2. Bien vieillir chez soi
3. Bien vieillir en EMS
4. Soutenir l'auto-détermination et à la dignité en fin de vie
5. Renforcer la continuité des prises en charge

Axe stratégique 1

Prévenir la perte d'autonomie et retarder le recours aux soins

Recommandations

1. Prévenir les maladies chroniques
 2. Promouvoir la santé (alimentation, activité physique)
 3. Prévenir les chutes
 4. Renforcer l'intégration sociale
 5. Renforcer les collaborations intersectorielles
- en cohérence avec le plan cantonal de promotion de la santé et de prévention

Axe stratégique 2

Permettre aux personnes âgées de rester le plus longtemps possible chez elles dans des conditions adéquates et fixer une limite au maintien à domicile

Recommandations

1. Soutenir les proches aidants
2. Augmenter le nombre de structures intermédiaires
 - Logements IEPA (+500 d'ici 2015)
 - Foyers (+10 d'ici 2015)
 - Lits d'unité d'accueil temporaire de répit (UATR) (100 lits au total en 2015)
3. Eviter les hospitalisations inappropriées
4. Améliorer la prise en charge des personnes présentant des troubles cognitifs (Plan cantonal Alzheimer)

Axe stratégique 3

Réserver les places en EMS aux personnes pour lesquelles rester à domicile n'est plus adéquat

Adapter les prestations des EMS à l'évolution des pathologies

Recommandations

1. Augmenter le nombre de lits en EMS
2. Différencier les EMS selon leurs missions
3. Rechercher des gains d'efficacité
4. Porter une attention particulière aux personnes handicapées âgées.

Axe stratégique 4

Garantir l'autodétermination des personnes âgées et leur dignité en fin de vie

Recommandations

1. Implanter le programme de développement des soins palliatifs 2012-2014
2. Favoriser l'expression des choix individuels par le recours aux directives anticipées

Axe stratégique 5

Rechercher des gains d'efficience

Assurer la qualité et l'équité de la prise en charge

Recommandations

1. Déployer le dossier médical informatisé e-toile sur l'ensemble du canton
2. Renforcer le pilotage par l'administration
3. Optimiser le fonctionnement du réseau
4. Lutter contre la pénurie des professionnels de la santé

Conclusion

L'ambition du Conseil d'Etat est double :

- **répondre aux souhaits de la population de vivre le plus longtemps possible à domicile dans de bonnes conditions,**
- **engager des moyens efficaces destinés à garantir l'accès aux soins pour tous, à des coûts économiquement supportables pour la collectivité.**



Questions



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

Département des affaires régionales, de l'économie et de la santé

9 novembre 2012 - Page 16